

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

N° CP/2014/773 - Administration générale - 5
Convention partenariale pour le développement d'une
extension de la Géoplateforme CIGAL : mise en place d'un
module de consultation des données cadastrales.

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la participation du Département au projet de développement d'un module de consultation sécurisé des données cadastrales pouvant être intégré dans la plateforme régionale d'accès aux données géographiques (Geoplateforme CIGAL),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat dans le cadre du développement conjoint d'un module de consultation des données cadastrales au travers de la solution GeOrchestra jointe en annexe, et dont les éléments essentiels sont les suivants :

. La convention est conclue pour une période de 2 ans entre 4 partenaires : le Département du Bas-Rhin, le Centre régional auvergnat de l'information géographique (CRAIG), La communauté d'agglomération de Rennes métropole et le Groupement d'intérêt public aménagement du territoire et gestion des risques d'Aquitaine (GIPATGeRi);

. Le projet est porté administrativement par le Centre régional auvergnat de l'information géographique

. Un comité de pilotage auquel participera le Département du Bas-Rhin est mis en place pour piloter et valider les différentes phases du projet;

. Le coût du projet est évalué à environ 77 000 € TTC.

La contribution du CRAIG s'élève à 10 000 € net de taxes.

La contribution de Rennes Métropole s'élève à 30 000 € net de taxes.

La contribution du GIP ATGeRi s'élève à 10 000 € net de taxes.

La contribution du Département du Bas-Rhin s'élève à 7 000 € net de taxes versés au porteur du projet à compter de la date de notification de la convention.

La contribution à minima au titre du FEDER Auvergne est estimée à 20 000 € net de taxes. En cas de non éligibilité du projet au titre du FEDER, des adaptations techniques du projet devront être consenties.

. Les développements réalisés dans le cadre de la convention seront reversés à la communauté « open source » fédérée autour de la solution geOrchestra.

- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc190190-AU-1-1

Acte certifié exécutoire au : 04/11/14